



ORGANISATION EUROPEENNE  
ET MEDITERRANEENNE  
POUR LA PROTECTION DES PLANTES

EUROPEAN AND MEDITERRANEAN  
PLANT PROTECTION  
ORGANIZATION

# OEPP

## *Service d'information*

No. 9 PARIS, 2007-09-01

### SOMMAIRE

### *Ravageurs & Maladies*

- [2007/165](#) - Nouvelles additions aux Listes de l'OEPP
- [2007/166](#) - Premier signalement d'*Anoplophora glabripennis* en Italie
- [2007/167](#) - Précisions sur la situation de *Rhynchophorus ferrugineus* en Sicile, Italie
- [2007/168](#) - Détails sur la situation de *Rhynchophorus ferrugineus* en France en 2007
- [2007/169](#) - Situation de *Diabrotica virgifera* en France en 2007
- [2007/170](#) - Premier signalement d'*Aculops fuchsiae* dans le sud de l'Angleterre, Royaume-Uni
- [2007/171](#) - Situation d'*Aculops fuchsiae* en France
- [2007/172](#) - Données actualisées sur la situation d'*Aculops fuchsiae* à Jersey
- [2007/173](#) - Premier signalement du *Tomato yellow leaf curl virus* aux Pays-Bas
- [2007/174](#) - Premier signalement du Tomato torrado virus en Pologne
- [2007/175](#) - Etudes sur *Ralstonia solanacearum* en République de Corée
- [2007/176](#) - Signalement de *Ralstonia solanacearum* en Grèce
- [2007/177](#) - Précisions sur la situation de *Phytophthora ramorum* en France
- [2007/178](#) - Prospection sur les *Phytophthora* en Lituanie
- [2007/179](#) - Le flétrissement du frêne en Europe et l'implication possible de *Chalara fraxinea* : addition à la Liste d'Alerte de l'OEPP
- [2007/180](#) - Prospection sur la présence des *Globodera* en Lituanie

### *Plantes envahissantes*

- [2007/181](#) - Législation sur *Hydrocotyle ranunculoides* aux Pays-Bas
- [2007/182](#) - Adventices d'importance nationale en Australie
- [2007/183](#) - Plantes exotiques envahissantes d'intérêt national en Nouvelle-Zélande
- [2007/184](#) - Adventices nuisibles des jachères : résultats d'un réseau fédéral en Suisse
- [2007/185](#) - Impacts d'*Heracleum mantegazzianum* sur la végétation envahie en Allemagne
- [2007/186](#) - Faisabilité de la lutte biologique contre *Ambrosia artemisiifolia* en Europe

2007/165 Nouvelles additions aux Listes de l'OEPP

En septembre 2007, le Conseil de l'OEPP a approuvé l'addition des organismes ci-dessous dans les listes A1 et A2 d'organismes nuisibles recommandés pour réglementation. Afin d'attirer l'attention des ONPV sur ces nouveaux organismes, ceux-ci ont également été ajoutés dans la Liste d'Action de l'OEPP. Cette dernière a été entièrement revue pour présenter d'une part les mesures de gestion du risque qui ont été recommandées aux pays membres de l'OEPP, d'autre part, de brèves descriptions des zones menacées par ces organismes nuisibles ([http://www.eppo.org/QUARANTINE/Action\\_List/action\\_list.htm](http://www.eppo.org/QUARANTINE/Action_List/action_list.htm)).

Liste A1 (organismes nuisibles absents de la région OEPP) :

- *Puccinia hemerocallidis*

Liste A2 (organismes nuisibles présents localement dans la région OEPP) :

- *Hesperophanes campestris* (Coleoptera: Cerambycidae)
- *Megaplatypus mutatus* (Coleoptera: Platypodidae)
- *Fusarium foetens*
- *Blueberry scorch virus*
- *Tomato infectious chlorosis virus*

Transfert de la liste A1 à la liste A2 :

- *Aculops fuchsiae* (Acari: Eriophyidae)
- *Anoplophora chinensis* (Coleoptera: Cerambycidae)
- *Toxoptera citricida* (Homoptera: Aphididae, vecteur du *Citrus tristeza virus*)

Pour chaque organisme, une fiche informative et des cartes de répartition géographique sont en préparation et seront bientôt disponibles sur le site web de l'OEPP.

Source: Secrétariat de l'OEPP, 2007-09.

Mots clés supplémentaires: listes de l'OEPP

Codes informatiques: ACUPFU, ANOLCH, BLSCV0, FUSAFO, HESOCA, PLTPMU, PUCCHM, TICV00, TOXOCI

2007/166 Premier signalement d'*Anoplophora glabripennis* en Italie

*Anoplophora glabripennis* (Coleoptera: Cerambycidae - Liste A2 de l'OEPP) a été observé pour la première fois en Italie en juin 2007. Il a été découvert au cours d'une étude sur une autre espèce (*A. chinensis* - Liste A2 de l'OEPP) qui avait été introduite dans le sud-ouest de Milano (Lombardia) en 2000. Le premier adulte d'*A. glabripennis* a été capturé le 2007-06-10 dans le jardin privé d'une société basée à Corbetta (province de Milano). Le 2007-07-24, l'identité du ravageur a été confirmée. Dans le même jardin, 1 érable sycomore (*Acer pseudoplatanus*) et 3 bouleaux (*Betula pendula*) étaient gravement infestés par *A. glabripennis*. Il s'agit du premier signalement d'*A. glabripennis* en Italie.

La situation d'*Anoplophora glabripennis* en Italie peut être décrite comme suit: présent, découvert en 2007 dans un jardin privé en Lombardia, en cours d'éradication.

Source: Maspero M, Jucker C, Colombo M (2007) First record of *Anoplophora glabripennis* (Motschulsky) (Coleoptera Cerambycidae Lamiinae Lamiini) in Italy. *Bollettino di Zoologia Agraria e di Bachicoltura, Ser. II*, 39(2), 161-164.

Mots clés supplémentaires: nouveau signalement

Codes informatiques: ANOLGL, IT

2007/167 Précisions sur la situation de *Rhynchophorus ferrugineus* en Sicilia, Italie

*Rhynchophorus ferrugineus* (Coleoptera: Curculionidae - Liste A2 de l'OEPP) a été signalé pour la première fois en 2005 dans le centre historique de la cité d'Acireale (province de Catania) sur *Phoenix canariensis* et dans plusieurs autres localités le long de la côte Ionienne (voir SI 2006/001 et 2006/028 de l'OEPP). Plus tard, le ravageur a été trouvé dans la province de Trapani (Marsala, Petrosino, Mazara del Vallo, Dattilo) et sur les îles de Favignana (Egadi), Lampedusa et Pantelleria. *R. ferrugineus* a été signalé dans la cité de Palermo au milieu de l'année 2005 et le principal foyer a été trouvé dans le parc 'Parco d'Orléans'. En juin 2007, environ 100 palmiers ont été détruits dans la cité de Palermo. Des mesures phytosanitaires sont toujours en place en Sicilia pour éradiquer le ravageur.

Source: Lo Verde G, Massa B (2007) [Observations on red palm weevil in Sicily. *Bollettino di Zoologia Agraria e di Bachicoltura Serie II* 39(2), 131-149.] (in Italian).

Mots clés supplémentaires: signalement détaillé

Codes informatiques: RHYCFE, IT

2007/168 Détails sur la situation de *Rhynchophorus ferrugineus* en France en 2007

Au cours de l'été 2007, la présence de *Rhynchophorus ferrugineus* (Coleoptera: Curculionidae - Liste A2 de l'OEPP) a été signalée dans la région Languedoc-Roussillon, France. Rappelons que *R. ferrugineus* a été signalé en 2006 d'abord en Corse, puis dans les départements du Var et de Alpes Maritimes (voir SI 2006/225 de l'OEPP).

La situation de *Rhynchophorus ferrugineus* en France peut être décrite comme suit: Présent, quelques foyers trouvés en Corse (Corse du Sud), Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur (Alpes-Maritimes, Var), en cours d'éradication.

Source: Anonyme (2007) Phyto Régions. Provence-Alpes-Côte-d'Azur. Le charançon rouge du palmier a mis le rostre en France. *Phytoma - La Défense des Végétaux* No. 607, p 4.

Mots clés supplémentaires : signalement détaillé

Codes informatiques: RHYCFE, FR

2007/169 Situation de *Diabrotica virgifera* en France en 2007

Au cours de l'été 2007, la présence de *Diabrotica virgifera* (Coleoptera: Chrysomelidae - Liste A2 de l'OEPP) a été de nouveau signalée en France. On peut rappeler qu'en 2006, *D. virgifera* n'avait été capturé qu'en Alsace (voir SI 2007/004 de l'OEPP). En 2007, 9 adultes ont été capturés en Alsace à côté de l'aéroport international de Bâle-Mulhouse où ce nuisible avait été détecté en 2003. 1 adulte a été capturé pour la première fois en Bourgogne (Saône-et-Loire) près d'une aire de service d'autoroute. Enfin, 1 adulte a été capturé à la fin du mois d'août en Rhône-Alpes à côté de l'aéroport Satolas de Lyon. Des mesures d'éradication ont immédiatement été mises en place dans les zones infestées.

La situation de *Diabrotica virgifera* en France peut être décrite comme suit: Présent, quelques spécimens capturés en Alsace, en Bourgogne et en Rhône-Alpes en 2007, en cours d'éradication.

Source: Anonyme (2007) Phyto Régions. Alsace, Bourgogne et Rhône-Alpes. *Diabrotica virgifera*, encore « passager clandestin » ? *Phytoma - La Défense des Végétaux* No. 607, p 3.

Mots clés supplémentaires: signalement détaillé

Codes informatiques: DIABVI, FR

2007/170 Premier signalement d'*Aculops fuchsiae* dans le sud de l'Angleterre, Royaume-Uni

L'ONPV du Royaume-Uni a récemment informé le secrétariat de l'OEPP du premier signalement d'*Aculops fuchsiae* (Acari: Eriophyidae - Liste A2 de l'OEPP) dans le sud de l'Angleterre (Hampshire). Le phytopte a été trouvé sur des fuchsias dans un jardin privé. L'identité du ravageur a été confirmée en septembre 2007. Il s'agit du premier signalement d'*A. fuchsiae* en Angleterre (*A. fuchsiae* a été récemment découvert dans les îles de Jersey et de Guernesey (voir SI 2007/087 et 2007/109 de l'OEPP).

La situation d'*Aculops fuchsiae* au Royaume-Uni peut être décrite comme suit: Présent, premier signalement en 2007 dans un jardin privé du Sud de l'Angleterre (Hampshire), fait l'objet d'une lutte officielle.

Source: ONPV du Royaume-Uni, 2007-09.

INTERNET (dernier accès 2007-09)  
International Phytosanitary Portal, FAO. Pest reports (2007-09-25). *Aculops fuchsiae* - fuchsia gall mite. <https://www.ippc.int/id/188346?language=en>  
The British Fuchsia Society. <http://www.thebfs.org.uk/Defra/notice1.html>

Mots clés supplémentaires : nouveau signalement

Codes informatiques: ACUPFU, GB

2007/171 Situation d'*Aculops fuchsiae* en France

En France, la présence d'*Aculops fuchsiae* (Acari: Eriophyidae - Liste A2 de l'OEPP) a été signalée en 2003 sur la côte sud de Bretagne (voir SI 2004/001 de l'OEPP). Le ravageur a été ensuite signalé en Loire-Atlantique mais restait localisé dans des espaces côtiers. Toutefois, *A. fuchsiae* a été détecté dans le Maine-et-Loire en juin 2007.

La situation d'*Aculops fuchsiae* en France peut être décrite comme suit: Présent, premier signalement en 2003, plusieurs foyers signalés en Bretagne et dans les Pays-de-la-Loire, en cours d'éradication.

Source: Anonyme (2007) Phyto Régions. Pays-de-la-Loire. Le phytopte du fuchsia s'éloigne des côtes. *Phytoma - La Défense des Végétaux* No. 607, p 3.

Mots clés supplémentaires: signalement détaillé

Codes informatiques: ACUPFU, FR

2007/172 Données actualisées sur la situation d'*Aculops fuchsiae* à Jersey

Comme il est rapporté dans le SI 2007/109 de l'OEPP, *Aculops fuchsiae* (Acari: Eriophyidae - Liste A2 de l'OEPP) a été signalé pour la première fois à Jersey en 2006 dans un parc public. En 2007, d'autres infestations ont été signalées dans plusieurs jardins, notamment dans le jardin d'un amateur qui avait rapporté d'Amérique du Sud du matériel végétal de fuchsia ayant échappé aux contrôles phytosanitaires. L'ensemble de sa collection comportant plus 150 variétés de fuchsia était très fortement infestée. La présence d'*Aculops fuchsiae* sur l'île a été rendue publique et il est apparu clairement que le ravageur s'était très largement disséminé, infestant plus de 200 propriétés. En considérant les vents dominants, il a été constaté que la plupart de ces infestations étaient localisées dans des endroits situés 'sous le vent' de la collection amateur de fuchsia mentionnée précédemment. Le foyer d'infestation est principalement concentré à St Helier (côte Centre-Sud) mais *A. fuchsiae* est aussi signalé en nombre moins important et sur des sites

isolés, à l'est, à l'ouest et au nord de l'île. Dans tous les cas, les plantes infestées ont été détruites. Une lutte chimique n'a pas été tentée car cela aurait été trop coûteux et se serait probablement révélé inefficace à cause de l'état avancé de l'infestation de certaines plantes et de la pression de ré-invasion. En prévision du futur, il a alors été recommandé de ne plus planter de fuchsias.

La situation d'*Aculops fuchsiae* à Jersey peut être décrite comme suit: Présent, principalement autour de St Helier, en cours d'éradication.

Source: ONPV de Jersey, 2007-10.

Mots clés supplémentaires : nouveau signalement

Codes informatiques: ACUPFU, JS

### 2007/173 Premier signalement du *Tomato yellow leaf curl virus* aux Pays-Bas

L'ONPV des Pays-Bas a récemment informé le secrétariat de l'OEPP de la première apparition du *Tomato yellow leaf curl virus* (TYLCV, *Begomovirus* - Liste A2 de l'OEPP). Le foyer a tout d'abord été suspecté dans une entreprise au début du mois de septembre 2007, puis l'identité du virus a été confirmée par des techniques de biologie moléculaire (PCRs) à la fin du mois de septembre. A ce jour, le TYLCV n'a été détecté que dans très peu d'entreprises et sur un très petit nombre de plants de tomate (de 3 à 20 plants par entreprise). De plus, le TYLCV n'a pas été signalé dans des entreprises produisant des jeunes plants de tomate (destinés à la plantation). L'origine du foyer n'a pas été identifiée. Des études à travers tout le territoire des Pays-Bas ont été planifiées pour déterminer la l'étendue de l'infestation. Tous les plants de tomate infectés ont été détruits et des traitements insecticides ont été appliqués pour éradiquer les populations de *Bemisia tabaci*. Il s'agit du premier signalement du TYLCV aux Pays-Bas.

Le statut phytosanitaire du *Tomato yellow leaf curl virus* aux Pays-Bas est officiellement déclaré comme suit: Transitoire, sur plants de *Lycopersicon esculentum* (tomate).

Source: ONPV des Pays-Bas, 2007-10.

Internet (dernier accès 2007-10)

Website of the Dutch Ministry of Agriculture, Nature and Food Quality. Pest report. *Tomato yellow leaf curl virus* (TYLCV) on *Lycopersicon lycopersicum* (tomato plants). [http://www.minlnv.nl/cdlpub/servlet/CDLServlet?p\\_file\\_id=22143](http://www.minlnv.nl/cdlpub/servlet/CDLServlet?p_file_id=22143)

Mots clés supplémentaires : nouveau signalement

Codes informatiques: TYLCV00, NL

### 2007/174 Premier signalement du *Tomato torrado virus* en Pologne

En Pologne, des symptômes inhabituels ont été observés sur des tomates (*Lycopersicon esculentum* cv. Grace) en 2003 et en 2004 dans la région de Wielkopolska. Les plantes affectées présentaient de sévères rabougrissements, des déformations foliaires et des nécroses. La présence de la maladie semblait également être associée à la présence de *Trialeurodes vaporariorum*. L'examen au microscope électronique a révélé la présence de particules virales sphériques (de 25 à 28 nm de diamètre). Des études en laboratoire ont été conduites en vue d'identifier le virus présent (études sur la transmission de la maladie, ISEM, RT-PCR, comparaison de séquences). La similitude des symptômes sur plants de tomate, la morphologie des particules virales, la composition du génome et les séquences nucléotidiques suggéraient fortement que le virus trouvé en Pologne soit identique au *Tomato torrado virus* (ToTV) qui a été récemment identifié en Espagne (voir SI de l'OEPP 2007/128). Il s'agit du premier signalement du ToTV en Pologne.

Source: Pospieszny H, Borodynko N, Obręplowska A, Hasiów B (2007) The first report of Tomato torrado virus in Poland. *Plant Disease* 91(10), p 1364.

Mots clés supplémentaires : nouveau signalement

Codes informatiques: TOTV00, PL

### 2007/175 Etudes sur *Ralstonia solanacearum* en République de Corée

La diversité génétique et la répartition géographique de *Ralstonia solanacearum* (Liste A2 de l'OEPP) ont été étudiées en République de Corée. Entre 1997 et 2005, 478 isolats ont été prélevés sur des plantes atteintes de flétrissement (tomate, pomme de terre, poivron, aubergine, sésame, tournesol, arachide) en 90 localités réparties dans les 9 provinces de Corée. La diversité génétique a été déterminée à partir de l'étude des biovars, de la pathogénicité, de l'AFLP et du séquençage des gènes (16S rRNA, endoglucanase, *hrpB*, *mutS*). Les études ont montré que 440 isolats appartenaient aux biovars 1, 3 ou 4 et 38 au biovar 2. Il est à noter que les isolats du biovar 2 (race 3)\* n'ont été trouvés que dans des champs de tomate et de pomme de terre cultivés dans le sud du pays. Ces isolats ont été trouvés sur 2 sites à Jeju-do, 2 sites à Jeollanam-do et 3 sites à Gyeongsangnam-do. La race 3 (biovar 2) étant considérée comme probablement originaire de la région des Andes, on peut supposer que ces types d'isolat ont été introduits en Corée par le commerce international de la pomme de terre.

\* Le secrétariat de l'OEPP n'avait auparavant pas de données sur la présence de *R. solanacearum* biovar 2 (race 3) en République de Corée.

Source: Jeong Y, Kim J, Kang Y, Lee S, Hwang I (2007) Genetic diversity and distribution of Korean isolates of *Ralstonia solanacearum*. *Plant Disease* 91(10), 1277-1287.

Mots clés supplémentaires: signalement détaillé

Codes informatiques: PSDMS3, KR

### 2007/176 Signalement de *Ralstonia solanacearum* en Grèce

En Grèce, *Ralstonia solanacearum* (Liste A2 de l'OEPP) a été isolée à partir de 3 échantillons (sur un total de 6) de plants de tomate présentant des symptômes de flétrissement. Ces échantillons avaient été collectés près du village de Petsaki, dans la périphérie de Kalavryta (Préfecture de l'Achaïe, Péloponnèse). Par la suite, la présence de la bactérie a été testée dans des échantillons de Solanacées cultivées ou adventices et dans des échantillons d'eau (39 échantillons de tubercules de pomme de terre, 2 d'aubergine, 1 de *Capsicum annuum*, 14 de mauvaises herbes collectées sur les berges de la rivière Selinous et 13 d'eau prélevée dans cette même rivière). *R. solanacearum* a été détectée dans 19 échantillons de pomme de terre (provenant de 7 endroits) et dans 1 échantillon d'aubergine mais dans aucun autre échantillon. Il s'agit du deuxième signalement de *R. solanacearum* en Grèce après 40 ans d'absence (voir SI de l'OEPP 2002/167). Des mesures phytosanitaires ont été prises conformément à la Directive Européenne 98/57/EC.

La situation de *Ralstonia solanacearum* en Grèce peut être décrite comme suit: Présente, à nouveau signalée en 2006 après 40 ans d'absence, un foyer dans le Péloponnèse, fait l'objet d'une lutte officielle.

Source: Alivizatos AS, Glynos PE, Karafla C, Ziaziari C, Stathopoulos F (2006) Host plants of *Ralstonia solanacearum* in the Kalavryta area. Abstracts of presentations given at the 11<sup>th</sup> Hellenic Phytopathological Congress Preveza, GR, 2002-04-01 *Phytopathologia Mediterranea* 45(1), p 74.

Mots clés supplémentaires: signalement détaillé

Codes informatiques: PSDMSO, GR

### 2007/177 Précisions sur la situation de *Phytophthora ramorum* en France

*Phytophthora ramorum* (Liste d'alerte de l'OEPP) a été observé pour la première fois en France en 2002 causant des dépérissements des pousses et des taches brunes sur des espèces appartenant au genre *Rhododendron* cultivées en pépinière (voir SI de l'OEPP 2003/037). Après cette première découverte, des prospections sur la présence de *P. ramorum* ont été conduites à travers toute la France dans les pépinières et leurs alentours. Le pathogène n'a été détecté que dans des pépinières, dans 29 endroits en 2002, 9 en 2003, 23 en 2004, 17 en 2005 et 19 en 2006. *P. ramorum* a été principalement trouvé sur *Rhododendron* et occasionnellement sur *Viburnum tinus*. Il a été signalé sur *Pieris japonica* (dans 2 pépinières en 2005) et sur *Camellia* (dans 1 pépinière en 2006) mais, dans ces pépinières, *P. ramorum* avait également été trouvé sur *Rhododendron*. Plus récemment, il a été observé sur *Syringa* et *Taxus* (Anonyme, 2007). La plupart des plantes infectées a été trouvée dans le nord-ouest de la France (régions de Bretagne et des Pays-de-Loire) qui est la principale zone de production des rhododendrons. A ce jour, *P. ramorum* n'a pas été trouvé en dehors des pépinières de plantes ornementales en France et tous les isolats testés (78 isolats collectés entre 2002 et 2004) se sont avérés être du type sexuel A1. La situation de *Phytophthora ramorum* en France peut être décrite comme suit: Présent, trouvé principalement sur *Rhododendron* spp. dans des pépinières situées dans le nord-ouest (Bretagne, Pays-de-la-Loire), fait l'objet d'une lutte officielle.

Source: Anonyme (2007) Phyto Région. Pays-de-la-Loire. *Phytophthora ramorum* passe sur if et lilas. *Phytoma - La Défense des Végétaux* No. 607, p 3.

Husson C, Delatour C, Frey P, Marçais B, Saurat C, Schenck N (2007) First report of *Phytophthora ramorum* on ornamental plants in France. *Plant Disease* 91(10), p 3159.

Mots clés supplémentaires: signalement détaillé

Codes informatiques: PHYTRA, FR

2007/178    Prospections sur les *Phytophthora* en Lituanie

Depuis 2004, des prospections sur la présence d'espèces appartenant au genre *Phytophthora* et plus précisément sur la présence de *Phytophthora ramorum* (Liste d'alerte de l'OEPP), ont été conduites par l'ONPV de Lituanie. 81 échantillons de diverses plantes (*Pieris*, *Quercus*, *Rhododendron*, *Syringa*, *Vaccinium*, *Viburnum*) et de sols ont été collectés et analysés en laboratoire. *P. ramorum* n'a été détecté dans aucun échantillon mais *P. cactorum* a été identifié pour la première fois en Lituanie. *P. cactorum* a été signalé dans une plantation de rhododendron à Kaunas (au centre de la Lituanie) et dans la collection de rhododendron des Jardins Botaniques de l'université de Šiauliai (au nord de la Lituanie) respectivement en août et en octobre 2004. En août 2005, *P. cactorum* a été trouvé sur des rhododendrons cultivés en conteneurs qui avaient été importés de Pologne. Il n'y a pas eu d'autre découverte en Lituanie.

Source: Jovaišienė Z, Lane C (2006) First report of *Phytophthora cactorum* in Lithuania. *Botanica Lithuanica* 12(3), 197-199.

Mots clés supplémentaires: absence, nouveau signalement

Codes informatiques: PHYTRA, PHYTCA, LT

2007/179    Le flétrissement du frêne en Europe et l'implication possible de *Chalara fraxinea* : addition à la Liste d'Alerte de l'OEPP

Au cours des dix dernières années, un flétrissement du frêne (*Fraxinus excelsior*) est nouvellement apparu dans plusieurs pays européens. Les arbres atteints présentent un dépérissement des rameaux, des lésions nécrotiques de l'écorce, des chancres du tronc, un vieillissement et une chute prématurés des feuilles, et peuvent en mourir. Le flétrissement des frênes a été observé pour la première fois au début des années 90 en Pologne et en Lituanie, puis au milieu des années 90 en Lettonie et en Estonie et enfin, en Allemagne, au Danemark, en Suède, en Autriche et dans l'archipel de Åland en Finlande (mais pas sur le continent). En Pologne, on a découvert qu'une nouvelle espèce de champignon, *Chalara fraxinea* sp. nov. (Kowalski, 2006), était liée au flétrissement du frêne. Jusqu'à présent, aucun téléomorphe de cette espèce n'a été observé dans les espaces cultivés ou dans la nature mais il est suggéré que cette espèce pourrait être étroitement liée aux espèces dont le stade parfait est *Ceratocystis*. *C. fraxinea* a pu être isolé à partir de rameaux malades au début de la maladie et aussi à partir de racines mortes d'arbres vivants. Plus récemment, *C. fraxinea* a aussi été isolé en Allemagne à partir de frênes malades (Schumacher *et al.*, 2007). Bien que *C. fraxinea* soit suspecté d'être la principale cause de flétrissement du frêne, de nombreux autres champignons ont été isolés en Europe à partir d'arbres malades et d'autres facteurs abiotiques (par exemple le gel, la sécheresse) peuvent être également impliqués dans la maladie. Bien qu'il est évident que d'autres études sont nécessaires pour mieux comprendre le rôle de *C. fraxinea* dans le flétrissement du frêne, le secrétariat de l'OEPP a considéré qu'il pourrait être utilement ajouté à la liste d'alerte de l'OEPP car cette maladie peut être une menace pour les frênes dans les forêts, les parcs et les pépinières d'Europe.

*Chalara fraxinea* (flétrissement du frêne)

Pourquoi Une maladie des frênes (*Fraxinus excelsior*) soupçonnée d'être causée par une espèce de champignon nouvellement décrite, *Chalara fraxinea*, semble émerger dans les pays européens depuis les 10 dernières années. Parce que le flétrissement du frêne peut représenter une sérieuse menace pour les forêts, les arbres d'ornement et les pépinières de frênes, le secrétariat de l'OEPP a décidé que *C. fraxinea* devait être ajouté à la Liste d'Alerte de l'OEPP. Cependant, il est

reconnu que de nombreuses données sur la pathogénicité (d'autres facteurs biotiques et abiotiques peuvent être impliqués dans le flétrissement du frêne), sur la biologie, sur la distribution géographique et sur l'impact économique sont manquantes.

Où	Région de l'OEPP: Allemagne, Pologne ( <i>C. fraxinea</i> a été identifié dans ces deux pays). En se basant sur la présence de symptômes, la maladie a également été observée en Autriche, au Danemark, en Estonie, en Finlande (dans l'archipel d'Åland mais pas sur le continent), en Lettonie, en Lituanie et en Suède.
Sur quels végétaux	<i>Fraxinus excelsior</i> (frêne européen). Il n'y a pas de données disponibles sur la sensibilité d'autres espèces de <i>Fraxinus</i> .
Dégâts	Au commencement, des petites lésions nécrotiques (sans exsudat) apparaissent sur les rameaux et sur les branches. Puis, ces lésions nécrosées s'agrandissent et il en résulte un dessèchement, un flétrissement des branches, et en particulier, la mort de la cime de l'arbre. La maladie est souvent chronique mais peut être létale. Le flétrissement du frêne a été observé non seulement dans les forêts mais aussi dans des espaces urbains (parcs et jardins) et dans les pépinières. Des photographies de la maladie peuvent être vues sur internet: <a href="http://www.plantesygdomme.dk/Asketoptoerre/thumbnails.html">http://www.plantesygdomme.dk/Asketoptoerre/thumbnails.html</a>
Dissémination	La biologie de <i>C. fraxinea</i> est encore mal connue. Le champignon a été isolé à partir de rameaux et de branches malades ainsi qu'à partir de racines mortes de frênes vivants.
Filière	Bien que des données sur la biologie de ce champignon manquent, il est probable que les plants de <i>F. excelsior</i> destinés à la plantation ou le bois soient un moyen de dissémination de la maladie sur de grandes distances.
Risques éventuels	Les <i>Fraxinus</i> sont largement plantés à travers la région de l'OEPP aussi bien pour la sylviculture qu'à des fins d'agrément. Bien que le rôle exact de <i>C. fraxinea</i> dans le flétrissement du frêne reste à définir, les pays membres de l'OEPP doivent être prévenus que le flétrissement du frêne émerge en Europe et qu'il peut y avoir un risque de propagation de la maladie à travers la région si aucune précaution n'est prise. De toute évidence, de futures études sur l'étiologie du flétrissement du frêne, sa répartition géographique et son impact économique sont nécessaires.
Source(s)	Kowalski T (2006) <i>Chalara fraxinea</i> sp. nov. associated with dieback of ash ( <i>Fraxinus excelsior</i> ) in Poland. <i>Forest Pathology</i> 36(4), 264-270. Schumacher J, Wulf A, Leonhard S (2007) [First record of <i>Chalara fraxinea</i> T. Kowalski sp. nov. in Germany - a new agent of ash decline.] <i>Nachrichtenblatt des Deutschen Pflanzenschutzdienstes</i> 59(6), 121-123 (in German). INTERNET (dernier rapport en sept. 2007) Forest & Landscape Denmark. Ash dieback in Denmark. <a href="http://en.sl.life.ku.dk/forskning/fagdatacenterskov/skovsundhed/skader/asketoptoerre.aspx">http://en.sl.life.ku.dk/forskning/fagdatacenterskov/skovsundhed/skader/asketoptoerre.aspx</a> NAPPO - Pest Alert System. <i>Chalara fraxinea</i> Kowalski - Intensive dieback of European ash in Poland associated with a newly described fungal species, <i>Chalara fraxinea</i> . <a href="http://www.pestalert.org/viewNewsAlert.cfm?naid=26">http://www.pestalert.org/viewNewsAlert.cfm?naid=26</a> Nordic Forest Research Cooperation Committee. Ash decline in Nordic and Baltic countries. <a href="http://www.metla.fi/org/pathcar/ash-decline.htm">http://www.metla.fi/org/pathcar/ash-decline.htm</a> Research and Training Centre for Forests, Natural Hazards and Landscape (BFW) Actual situation of dieback of ash in Austria by TL Cech and U Hoyer-Tomiczek. <a href="http://bfw.ac.at/400/pdf/fsaktuell_40_3.pdf">http://bfw.ac.at/400/pdf/fsaktuell_40_3.pdf</a> Ash dieback and premature leaf shedding in Austria by TL Cech. <a href="http://bfw.ac.at/400/pdf/fsaktuell_37_8.pdf">http://bfw.ac.at/400/pdf/fsaktuell_37_8.pdf</a>

SI OEPP 2007/179  
Groupe d'experts en -

Date d'ajout 09-2007

2007/180    Prospection sur la présence des *Globodera* en Lituanie

En 2006, des études ont été conduites en Lituanie pour analyser la présence des *Globodera* dans des champs de pomme de terre en utilisant des méthodes morphologiques et moléculaires. Jusqu'à maintenant, seul *Globodera rostochiensis* avait été signalé en Lituanie (Liste A2 de l'OEPP; voir SI de l'OEPP 2005/075 et 2004/075). 11 406 échantillons de sol ont été collectés sur une surface totale de 2 743 ha (à travers 10 régions de la Lituanie). Un total de 672 kystes ont été retrouvés et seul *G. rostochiensis* a été identifié sur la base de caractéristiques morphologiques. De plus, 117 kystes provenant de 5 régions (Vilnius, Kaunas, Šiauliai, Telšiai et Utena) ont été identifiés par PCR en utilisant des paires d'amorces spécifiques permettant de distinguer *G. rostochiensis* de *G. pallida*. Une fois de plus, seul *G. rostochiensis* a été identifié. Le nématode a été trouvé dans 116 champs sur 437, principalement dans des petites parcelles où plusieurs variétés de plantes étaient cultivées et situées à proximité des fermes. En conclusion, les méthodes, morphologiques et moléculaires confirment la présence de *G. rostochiensis* et l'absence de *G. pallida* en Lituanie.

Source:            Jogaitė V, Čėpulytė R, Stanelis A, Būda V (2007) Monitoring of *Globodera* spp. in Lithuania using diagnostic morphometric analysis and Polymerase Chain Reaction. *Acta Zoologica Lituanica* 17(2), 184-186.

Mots clés supplémentaires: absence, signalement détaillé

Codes informatiques: HETDRO, HETDPA, LT

2007/181    Législation sur *Hydrocotyle ranunculoides* aux Pays-Bas

Les espèces ne devant pas être introduites dans la nature sont répertoriées dans l'article 14 de la loi néerlandaise sur la faune et la flore (Dutch Flora and Fauna Act). Les points suivants y sont précisés:

1. interdiction générale d'introduire des animaux ou des œufs dans la nature
2. interdiction d'introduire dans la nature (par plantation ou ensemencement) certaines espèces de plantes spécifiées dans le texte
3. interdiction de posséder, de transporter et de vendre toutes les espèces spécifiées
4. les plantes spécifiées doivent représenter un danger pour les espèces animales et végétales protégées ou causer une dégradation significative de leurs habitats
5. une exception concerne l'introduction de certaines espèces de poisson.

En application de l'article ci-dessus, seule *Hydrocotyle ranunculoides* est classée comme ne devant pas être introduite dans la nature.

Source:            Netherlands Act on Fauna and Flora.  
[http://www.st-ab.nl/wetten/0087\\_Flora\\_en\\_faunawet.htm](http://www.st-ab.nl/wetten/0087_Flora_en_faunawet.htm) (en néerlandais).  
 Contact: Ton Rotteveel [a.j.w.rotteveel@minlnv.nl](mailto:a.j.w.rotteveel@minlnv.nl)

Mots clés supplémentaires: législation, plantes exotiques  
 envahissantes

Codes informatiques: HYDRA, NL

2007/182    Adventices d'importance nationale en Australie

En 1998, les gouvernements australiens (au niveau fédéral, des états, et des territoires) ont approuvé un système d'identification des espèces pouvant être considérées comme des mauvaises herbes d'importance nationale (dénommées 'WONS' : Weeds of National Significance) dans un contexte agricole, forestier et environnemental. Vingt plantes envahissantes ont été identifiées en se fondant sur les quatre critères principaux suivants:

- capacité d'invasion
- impacts
- capacité de propagation
- données socio-économiques et environnementales.

Les gouvernements australiens ont ensuite approuvé une liste définitive en 1999. Ce fut la première tentative pour attribuer au niveau national un ordre de priorité aux plantes envahissantes observées dans divers habitats. Le procédé n'était pas purement scientifique mais tentait également de rassembler des indicateurs significatifs à utiliser pour prendre des décisions concernant les plantes envahissantes. Pour chaque espèce 'WON', un plan stratégique indiquant les actions de lutte et les personnes responsables a été préparé. Ainsi, un coordinateur et un comité national ont été désignés pour superviser l'exécution des plans stratégiques et définir les priorités.

Les espèces 'WON' sont listées dans le tableau ci-dessous, avec leur famille, leur origine et leur statut dans le 'Global Compendium of Weeds' (GCW) qui indique leur capacité d'envahissement dans le monde:

Espèces	Famille	Origine	Statut GCW
<i>Acacia nilotica</i>	Fabaceae	Afrique du Nord-Ouest, Inde, Pakistan	W, NW, AW, EW
<i>Alternanthera philoxeroides</i>	Amaranthaceae	Amériques, Asie tropicale et Afrique	W, SW, NW, AW, EW
<i>Annona glabra</i>	Annonaceae	Amérique tropicale, Afrique de l'Ouest tropicale	W, NW, AW, EW
<i>Asparagus asparagoides</i>	Liliaceae	Afrique du Sud	W, NW, AW, EW
<i>Cabomba caroliniana</i>	Cabombaceae	Amérique du Sud	W, NW, AW, EW
<i>Chrysanthemoides monilifera</i> subsp. <i>monilifera</i> & <i>C. monilifera</i> subsp. <i>rotundata</i>	Asteraceae	Afrique du Sud	W, SW, NW, AW, EW
<i>Cryptostegia grandiflora</i>	Asclepiaceae	Madagascar	W, NW, AW, EW
<i>Hymenachne amplexicaulis</i>	Poaceae	Amériques	W, NW, AW, EW
<i>Lantana camara</i>	Verbenaceae	Amériques	W, NW, AW, EW
<i>Mimosa pigra</i>	Fabaceae	Afrique, Amériques	W, NW, AW, EW
<i>Nassella neesiana</i>	Poaceae	Amérique du Sud	W, NW, AW, EW
<i>Nassella trichotoma</i>	Poaceae	Amérique du Sud	W, NW, AW, EW
<i>Parkinsonia aculeata</i>	Fabaceae	Amériques	W, NW, AW, EW
<i>Parthenium hysterophorus</i>	Asteraceae	Amériques	W, NW, AW, EW
<i>Prosopis</i> spp.	Fabaceae	Amériques	/
<i>Rubus fruticosus</i> agg.	Rosaceae	Europe	W, NW, AW, EW
<i>Salix</i> spp. sauf <i>S. babylonica</i> , <i>S. x calodendron</i> & <i>S. x reichardtiji</i>	Salicaceae	/	/
<i>Salvinia molesta</i>	Salviniaceae	Amérique du Sud	W, NW, AW, EW
<i>Tamarix aphylla</i>	Tamaricaceae	Afrique, Asie	W, SW, NW, AW, EW
<i>Ulex europaeus</i>	Fabaceae	Europe	W, NW, AW, EW

\* Abréviations pour la colonne Global Compendium of Weeds:

W: adventice; SW : adventice probable; NW: adventice nuisible; AW : adventice agricole ;

EW : adventice environnementale.

Les espèces en caractère gras font parties de la liste des Plantes Exotiques Envahissantes de l'OEPP.

Source: Weeds of national significance (WONS).

<http://www.weeds.gov.au/weeds/lists/wons.html>

A Global Compendium of Weeds. [http://www.hear.org/gcw/alpha\\_select\\_gcw.htm](http://www.hear.org/gcw/alpha_select_gcw.htm)

Mots clés supplémentaires : plantes exotiques envahissantes

Codes informatiques: ACANL, ALRPH, ANUGL, ASPAS, CABCA, CSMMO, CSMMR, CVRGR, HYVAM, LANCA, MIMPI, STDTR, PAKAC, PTNHY, 1PRCG, RUBFR, 1SAXG, SAVMO, TAAAP, ULEEU, AU

**2007/183 Plantes exotiques envahissantes d'intérêt national en Nouvelle-Zélande**

Une action précoce augmente les chances de pouvoir éradiquer les organismes nuisibles ou de pouvoir les contenir dans des territoires précis. En Nouvelle-Zélande, un schéma d'aide à la décision pour établir une liste d'organismes nuisibles pouvant faire partie des nouveaux programmes de lutte a été approuvé par le 'Central Regional Biodiversity Forum' (Forum Central et Régional de la Biodiversité) en Octobre 2006. Il inclut des recommandations générales, le schéma global qui doit être suivi et les critères de prise de décision.

Divers ministères ainsi que les conseils régionaux (MAF Biodiversity New Zealand (BNZ), regional Councils, Department of Conservation (DOC), Land Information New Zealand (LINZ), Ministry of Health (MOH) and Ministry of Fisheries (MFish)) ont identifié 20 organismes nuisibles devant faire l'objet d'un programme de lutte nationale. Parmi eux, 15 sont des plantes. Pour chaque espèce, une évaluation des conséquences de la présence de l'organisme nuisible a été réalisée et des options de lutte ont été préparées et revues par un groupe technique consultatif.

Les 15 plantes recensées comme nuisibles d'intérêt national sont présentées dans le tableau ci-dessous par ordre de priorité, par famille, par origine, l'objectif à atteindre en Nouvelle-Zélande et le statut dans le 'Global Compendium of Weeds' (GCW) qui indique leur capacité d'envahissement dans le monde:

Espèce	Famille	Origine	Statut GCW	Objectif à atteindre en NZ
<i>Salvinia molesta</i>	Salviniaceae	Brésil	W, QW, NW, EW	Eradication
<i>Eichhornia crassipes</i>	Pontederiaceae	Amérique du sud	W, QW, NW, EW	Eradication
<i>Sorghum halepense</i>	Poaceae	Medit., Inde	W, QW, NW, EW	Eradication
<i>Homeria collina</i> (= <i>Moraea flaccida</i> )	Iridaceae	Afrique	EW	Eradication
<i>Ehrharta villosa</i>	Poaceae	Afrique du sud	W, Nat W, EW	Eradication
<i>Phragmites australis</i>	Poaceae	Cosmopolite	W, QW, NW, Nat W, EW	Eradication
<i>Hydrilla verticillata</i>	Hydrocharitaceae	Afrique, Asie, Australie	W, QW, NW, Nat W, EW	Eradication
<i>Ceratophyllum demersum</i>	Ceratophyllaceae	Europe	W, SW, QW, NW, Nat W, EW	Eradication et exclusion de l'île du Sud (South Island)
<i>Bryonia cretica</i> subsp. <i>dioica</i>	Cucurbitaceae	Afrique, Asie tempérée, Europe	W	Eradication
<i>Zizania latifolia</i>	Poaceae	Asie	W, QW, EW	Eradication des populations isolées, enrayement de nombreuses populations
<i>Nassella neesiana</i>	Poaceae	Amérique du sud	W, QW, NW, EW	Enrayement
<i>Lagarosiphon major</i>	Hydrocharitaceae	Afrique tropicale Sud de l'Afrique	W, QW, NW, EW	Lutte spécifique par site
<i>Egeria densa</i>	Hydrocharitaceae	Amérique du sud	W, QW, NW, EW	Lutte spécifique par site
<i>Heracleum mantegazzianum</i>	Apiaceae	Europe de l'est	W, QW, NW, EW	Pas de programme

\* Abréviations pour la colonne Global Compendium of Weeds:

W: adventice; SW : adventice probable; NW: adventice nuisible; AW : adventice agricole ;

EW : adventice environnementale.

Les espèces en caractère gras font parties de la liste des Plantes Exotiques Envahissantes de l'OEPP.

Source: Lamb V (2007) New response programmes for national interest pests. *Biosecurity* 76, 20-21.

More information available at: <http://www.biosecurity.govt.nz/pest-and-disease-response/pests-and-diseases-watchlist/>

A Global Compendium of Weeds. [http://www.hear.org/gcw/alpha\\_select\\_gcw.htm](http://www.hear.org/gcw/alpha_select_gcw.htm)

Mots clés supplémentaires : plantes exotiques envahissantes, éradication, enrayement

Codes informatiques: BYODI, EHRVI, EICCR, ELDDE, CEYDE, HERMZ, HOMBR, HYLVE, LGAMA, PHRCO, SAVMO, SORHA, ZIZLA, NZ

## 2007/184 Adventices nuisibles des jachères : résultats d'un réseau fédéral en Suisse

L'ensemencement des terres en jachère avec un mélange de graines de plantes sauvages est l'une des principales actions menées dans les espaces non cultivés, promue par la législation suisse pour favoriser la biodiversité des paysages. Pourtant, l'aménagement de tels espaces sur les terres arables soulève de l'inquiétude quand à leur possible contribution dans la propagation des adventices nuisibles. Afin de lister les principales adventices et d'estimer leur abondance, environ 200 terres en jachère ont été surveillées pendant 3 ans (2002-2005), au cours de l'été, dans différents endroits de Suisse.

### Adventices

*Cirsium arvense* (Asteraceae), *Rumex obtusifolius* (Polygonaceae), *Elytrigia repens* (Poaceae), *Convolvulus arvensis* (Convolvulaceae) sont respectivement les adventices les plus représentées dans les jachères étudiées. Il a été estimé que, dans 5 à 10 % des jachères, la situation des adventices était critique. Bien que les invasions restent limitées, quelques cas difficiles ont justifié une utilisation de plusieurs herbicides sur les terres en jachère, tel que le glyphosate, herbicide non sélectif, et d'autres herbicides sélectifs comme le metsulfuron contre *Rumex obtusifolius*, le clopyralid contre *Cirsium arvense*, ou des graminicides contre *Elytrigia repens*.

### Plantes exotiques envahissantes

*Ambrosia artemisiifolia* (Asteraceae) n'a jamais été identifiée au cours de l'étude mais d'autres néophytes ont été observés de façon sporadique: *Buddleia davidii* (Buddleiaceae, Liste des Plantes exotiques envahissantes de l'OEPP), *Oenothera biennis* (Onagraceae), *Reynoutria japonica* (Polygonaceae, Liste PEE de l'OEPP), *Senecio inaequidens* (Asteraceae, Liste PEE de l'OEPP). *Solidago canadensis* et *S. gigantea* (Asteraceae, Liste PEE de l'OEPP) semblent poser le plus de problèmes puisque près d'un tiers des terres en jachère ensemencées avec un mélange de graines de plantes sauvages est recouvert par ces espèces (jusqu'à 50% de la superficie). Les *Solidago* spp. ne sont pas considérés comme une menace pour l'agriculture mais pour la flore indigène et la biodiversité. Paradoxalement, les jachères qui ont pour but de favoriser la biodiversité dans les espaces agricoles contribuent à l'établissement et à la dissémination d'une plante exotique envahissante.

En conclusion, bien qu'en Suisse, la situation des adventices dans les jachères soit globalement considérée comme satisfaisante, l'invasion par *Solidago* spp. constitue un problème particulier. L'utilisation possible d'herbicide pour contrôler spécifiquement

*Solidago* spp. ou d'autres plantes exotiques envahissantes (comme *Reynoutria japonica*) dans les jachères pourrait être envisagée.

Source: Delabays N, Mermillod G, Bohren C (2007) Plantes indésirables dans les jachères florales: résultat d'un réseau national d'observation. *Revue Suisse d'Agriculture*, 39(4), 199-203.

Mots clés supplémentaires: Plantes exotiques envahissantes, surveillance Codes informatiques: AGRRE, AMBEL, BUDDA, CONAR, CIRAR, OEobi, POLCU, RUMOB, SOOCA, SOOGI, SENIQ, CH

### 2007/185 Impacts d'*Heracleum mantegazzianum* sur la végétation envahie en Allemagne

*Heracleum mantegazzianum* (Apiaceae, Liste PEE de l'OEPP) est communément considéré comme un dangereux envahisseur. En Allemagne, des études de terrain ont été réalisées dans 20 parcelles (sections de 1 km<sup>2</sup>) afin: d'évaluer les habitats les plus susceptibles d'être envahis; de connaître l'impact sur les communautés végétales et régionales; de déterminer les autres impacts sur l'environnement; et de connaître les potentialités de la plante à entrer en conflit avec la conservation de la nature.

Quels sont les habitats les plus susceptibles d'être envahis?

Une régression logistique a été utilisée pour analyser les facteurs déterminant la présence ou l'absence d'*H. mantegazzianum* dans un habitat. Les résultats montrent que:

- la présence de la plante envahissante est auto-corrélée dans l'espace: les habitats jouxtant des sites envahis ont une probabilité d'invasion plus importante à cause du dispersement local des graines.
- la structure de la végétation dans les habitats influe sur la probabilité d'envahissement: des habitats boisés (c'est-à-dire couvert par plus de 10% d'arbres ou d'arbustes) ont une probabilité plus faible d'être envahis que des espaces complètement herbacés.
- à l'échelle des paysages, la probabilité d'établissement diminue avec l'augmentation de la distance qui les sépare des rivières et des accès routiers. Concernant les routes, seules celles utilisées à des fins agricoles ont un effet significatif.

Impact sur les communautés locales de plantes

Selon l'étude, la couverture par *H. mantegazzianum* varie de 1 à presque 100%. On peut s'attendre à ce qu'un pourcentage de surface recouverte élevé affecte considérablement les communautés de plantes. En Allemagne, une analyse effectuée sur 202 échantillons de terrains (25 m<sup>2</sup>) répartis dans 20 zones d'étude et comportant *H. mantegazzianum*, a révélé une relation négative entre la surface occupée par *H. mantegazzianum* et le nombre d'espèces de plantes vasculaires. Ceci suggère que l'augmentation de la surface couverte par *H. mantegazzianum* réduit généralement l'abondance des plantes résidentes. Afin de bien évaluer les conséquences dues à *H. mantegazzianum* sur la diversité des espèces de plantes, il est nécessaire de distinguer les différents types de communautés et d'étudier les mécanismes d'impact. L'estimation des paramètres de cette étude évalue que le nombre d'espèces serait divisé de 4,8 par rapport à la moyenne dans les communautés d'herbes hautes et qu'une augmentation de 50% de la surface couverte par *H. mantegazzianum* diminuerait le nombre d'espèce d'un facteur 2,4. De plus, la tendance à la diminution du nombre d'espèces du fait de l'envahissement par *H. mantegazzianum* est restreinte aux prairies rudérales et aux autres types de communautés ouvertes.

Le principal mécanisme qui permet à *H. mantegazzianum* d'être en compétition avec les autres espèces de plantes consiste à faire de l'ombre aux espèces de plus petite taille. Pyšek et Pyšek (1995) ont trouvé des différences significatives dans le nombre de plantes

vasculaires entre une végétation non envahie et une végétation peuplée principalement de *H. mantegazzianum*. Cela est en accord avec les résultats de cette étude allemande selon lesquels, indépendamment de la surface couverte par *H. mantegazzianum*, le nombre d'espèces des communautés d'herbes hautes est considérablement inférieur à celui des autres types de communautés.

Dans l'ensemble, il est reconnu que la relation négative entre le pourcentage d'espace couvert par *H. mantegazzianum* et le nombre d'espèces de plantes vasculaires par unité de surface est généralement attribuable à la diminution du nombre d'espèce depuis les types de végétation de petite taille ayant besoin de lumière, jusqu'aux espaces boisés, en passant par les espaces d'herbes hautes.

Cette réduction du nombre d'espèces est aussi bien reliée aux herbes hautes indigènes qu'à *H. mantegazzianum* ou à d'autres néophytes. Ainsi, dans de tels cas, la perte de la diversité des espèces de plantes est un symptôme général de changements successifs plus qu'un effet particulier dû à une espèce envahissante.

#### Impact sur la flore régionale

Les impacts présumés des espèces de plantes envahissantes qui parviennent en haut du couvert végétal d'une végétation indigène, sont la suppression et l'exclusion locale des espèces de plantes indigènes. A l'échelle régionale, une plante envahissante dominante peut être la cause du déclin de populations régionales d'espèces indigènes. Pour mettre en danger une espèce indigène, c'est-à-dire pour qu'il y ait un risque important d'extinction régionale, il serait nécessaire que l'espèce envahissante domine une large partie de la zone d'habitat d'une population indigène particulière. Ainsi, puisque les espèces communes co-habitent normalement avec *H. mantegazzianum*, elles ne seraient mises en danger que si l'envahisseur (i) atteignait un taux élevé d'occupation des habitats (c'est-à-dire à un pourcentage important d'habitats envahis), (ii) se développait de façon considérable et, (iii) parvenait fréquemment à la dominance. Si toutes ces conditions étaient réunies, cela conduirait à (iv) une saturation de l'habitat en hauteur (c'est-à-dire à un pourcentage de zone d'habitat couverte par l'envahisseur).

Dans les 20 zones étudiées en Allemagne, il apparaît que les populations régionales de plantes associées à *H. mantegazzianum* ne sont pas mises en danger par son niveau actuel d'envahissement car elles sont généralement largement disséminées et abondantes. Cependant, le modèle d'invasion d'*H. mantegazzianum* dans les espaces étudiés ne représente qu'une image instantanée et ne nous fournit pas le moyen de prévoir le développement futur.

#### Autres impacts sur l'environnement

En plus des impacts sur les communautés et les populations de plante, des peuplements denses d'*H. mantegazzianum* peuvent conduire à l'érosion des berges due à la suppression ou à l'exclusion des plantes indigènes qui jouent un rôle important dans la stabilisation des rives. Le dépôt de limon érodé peut modifier les caractéristiques des substrats dans les rivières, comme par exemple, rendre des substrats de gravier inappropriés pour la période de frai des salmonidés.

#### Potentiel pour les conflits avec la conservation

Il n'a pas été trouvé d'habitats rares, de communautés ou d'espèces de plantes co-habitées avec *H. mantegazzianum* pendant l'étude de terrain réalisée en Allemagne. Les analyses des conditions de sites privilégiés ont montrées que *H. mantegazzianum* est à peine capable d'envahir des sites offrant des conditions convenables (sécheresse, humidité, pouvoir nutritif médiocre) pour des espèces rares et des communautés, et, s'il en est ainsi, cela pourrait restreindre l'abondance des espèces. Ainsi, la conservation des espèces et des communautés de plantes ne semble pas pouvoir être mise en danger par *H. mantegazzianum*. Cependant, dans quelques cas, *H. mantegazzianum* a été trouvé dans

des sites autrefois peuplés par des types de communautés protégées (c'est-à-dire prairie sur sol peu nutritif de type crayeux) mais qui ont dégénéré en l'absence d'une gestion appropriée, d'eutrophisation ou pour d'autres raisons. Dans de telles situations *H. mantegazzianum* n'est pas la cause mais plutôt un symptôme de la détérioration de l'habitat causé par l'activité humaine.

Source: Thiele J, Otte A (2007) Impact of *Heracleum mantegazzianum* on invaded vegetation and human activities. In Pyšek P, Cock MJW, Nentwig W, Ravn HP (eds) (2007) Ecology and management of Giant Hogweed (*Heracleum mantegazzianum*). CAB International. P. 144-156  
 Pyšek P, Pyšek A (1995) Invasion by *Heracleum mantegazzianum* in different habitats in the Czech Republic. *Journal of Vegetation Science*, 6(5):711-718.

Mots clés supplémentaires : plantes exotiques envahissantes, impact

Codes informatiques: HERMZ, DE

### 2007/186 Faisabilité de la lutte biologique contre *Ambrosia artemisiifolia* en Europe

Lors du 12<sup>ème</sup> Symposium International sur la lutte biologique contre les mauvaises herbes qui s'est tenu à Montpellier (France) du 22 au 27 avril 2007, un groupe de travail sur la faisabilité de la lutte biologique contre *Ambrosia artemisiifolia* (Asteraceae) a été organisé. Les présentations suivantes ont été faites:

- Résultats de la réunion internationale d'experts qui s'est tenue à Vienne le 2006-09-27 ([www.bba.bund.de/ambrosia](http://www.bba.bund.de/ambrosia))
- La lutte biologique contre *A. artemisiifolia* en Australie avec *Zygogramma bicolorata* (Coleoptera: Chrysomelidae) et *Epiblema strenuana* (Lepidoptera: Tortricidae).
- La lutte biologique contre *A. artemisiifolia* en Russie avec *Zygogramma saturalis*.
- La liste des insectes utilisés comme agents de lutte biologique: *Epiblema strenuana*, *Zygogramma bicolorata*, *Z. disrupta*, *Z. saturalis*.
- Agents fongiques potentiels pour la lutte biologique en Hongrie: *Protomyces gravidus*, *Puccinia xanthii* et *Sclerotinia sclerotiorum*, et les insectes agents de lutte biologique *Zygogramma saturalis* et *Ophraella communa* (tous deux Coleoptera: Chrysomelidae).
- Actions entreprises en Italie: *A. artemisiifolia* infeste maintenant les régions de la vallée du Po, et, dans la seule région de Lombardia, les coûts directs des allergies attribuées à la plante, ont dépassé 1 million d'euros en 2003 pour le système de santé publique. La gestion efficace d'*A. artemisiifolia* ne peut être atteinte qu'en créant un réseau de pays qui utilisent la lutte biologique combinée à des stratégies de lutte mécanique et agronomique.
- Statut phytosanitaire d'*A. artemisiifolia*: la plante est déjà trop largement répandue pour qu'elle puisse faire l'objet d'une réglementation de quarantaine dans la plupart des parties du monde. Dans la région de l'OEPP, un projet de norme pour un système de lutte nationale réglementaire (PM9) est en phase de consultation dans les pays de l'OEPP.

L'atelier de travail a conclu qu'un programme européen de lutte biologique contre *A. artemisiifolia* serait hautement souhaitable.

Source: Contact: Dominique Coutinot, [dcoutinot@ars-ebcl.org](mailto:dcoutinot@ars-ebcl.org)

Mots clés supplémentaires: plantes exotiques envahissantes, lutte biologique

Codes informatiques: AMBEL